

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 42 désignant les membres de la Commission ° consultative de logements administratifs.

n° 42

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 janvier 1952

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro  
1 février 1952

### TEXTE INTÉGRAL

La Commission de classement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte Française des Somalis, proposé pour un avancement au 1er janvier 1953, se réunira sur convocation de son président. La Commission de classement susvisée est composée comme suit : M. le Secrétaire général ou son représentant, président ; Le Chef du Bureau du personnel, le Chef du Service des Finances ou son représentant, le Directeur des Travaux publics ou son représentant, le Directeur du Service de Santé ou son représentant, le Chef du Service des P.T.T. ou son représentant, le Chef du Service de la Sûreté ou son représentant, membres. Pour chacun des cadres locaux -autochtones, sont désignés pour participer à la délibération et au vote : Pour le cadre des plantons : Dirieh Mohamed (Gouvernement) ; Pour le cadre administratif : Mohamed Aref (Trésor) ; Pour le cadre technique : Ibrahim Houmad (Affaires économiques) ; Pour le cadre actif : Kedamy Youssouf (Sûreté) ; Pour le cadre sanitaire : Hachi Abdi (Hôpital).